



Visa étudiant à Expiration mais Tampon d'entrée valable.

Par **Matthieu MARIN**, le **23/01/2018** à **14:29**

Bonjour,

ma petite amie Mexicaine vient de finir ces études en Suède et elle voudrait rester en France. Son visa étudiant expire le 28 Janvier 2018. Cependant elle sortie du territoire Européen et est re-rentrée le 30 décembre 2017 (à Lyon).

Qu'est ce qui prévaut dans ce cas la en terme d'expiration? La fin de son visa d'étudiant ou son tampon d'entrée + 3mois (donc Fin mars)?

Merci d'avance pour votre avis et si vous avez des références à des textes légaux n'hésitez pas!

Merci encore.

Matthieu